

C'est à la municipalité de Phoenix qu'il faudrait "sonner les cloches"...

Author : Rédaction RC

Categories : [Rapports Église/État](#) ; [Laïcité](#)

Date : 8 septembre 2009

Capitale de l'État d'Arizona, la ville de Phoenix connaît depuis dix ans une des plus fortes croissances démographiques des États-Unis : + 25 % ! L'aire urbaine de cette cité de la « **Sun Belt**

» (300 jours d'ensoleillement par an), au cœur du désert de Sonora, compte près de 5 millions d'habitants (1,5 million pour la ville de Phoenix proprement dite) dont plus de 600 000 catholiques.

La municipalité se dit très soucieuse de l'environnement de ses administrés et mène une lutte contre les "nuisances" sonores. À ce dernier titre, elle a pris un arrêté interdisant aux églises catholiques (et autres) de sonner leurs cloches, une interdiction qui ne s'applique toutefois pas aux camions de vendeurs de glaces ambulants dont les cloches appellent traditionnellement les bambins. C'est un voisin de l'église catholique **St. Mark** qui, s'étant plaint en août dernier de la gêne que lui occasionnait le son des cloches, est à l'origine d'un arrêté municipal "adouci", si l'on peut dire, par la décision d'un juge local autorisant que les églises puissent faire sonner leurs cloches mais uniquement le dimanche et autres jours de fêtes... carillonnées, pendant deux minutes et à la condition que le son émis ne dépasse pas les 60 décibels (ce qui est le volume sonore d'une conversation, la cloche d'un marchand de glaces étant elle à 70 décibels...).

Les églises catholiques et les autres lieux de culte des communautés chrétiennes locales ne l'entendent pas de cette oreille ! Dans un sympathique mouvement d'œcuménisme de bon aloi, catholiques

et protestants de différentes dénominations ont décidé de porter plainte contre la municipalité de Phoenix en violation de leurs droits constitutionnels et pour vouloir abolir une tradition américaine (La municipalité de Phoenix a-t-elle entendu parler de la « [Liberty Bell](#) » ?). Porter plainte et passer outre ! Les

églises et les temples continuent de faire sonner leurs cloches dans la journée tout en respectant le volume sonore des 60 décibels. Mais l'"évêque" d'une église pentecôtiste, la **Christ the**

King Liturgical Charismatic Church de Phoenix, **Rick Painter**, a été arrêté par la police municipale pour avoir fait sonner ses cloches, relâché, quand même, mais condamné à dix jours de

prison avec sursis et trois ans de mise à l'épreuve...

Je ne sais pas si cette affaire remontera jusqu'à la Cour suprême... Mais sans attendre l'arrêt de la plus haute instance judiciaire, je trouverais assez cocasse qu'on continue de "sonner les cloches"... aux édiles de Phoenix qui, sans le savoir, ont pris un arrêté semblable à celui des révolutionnaires français sous la Terreur...

